

**ANNEXE TECHNIQUE**  
Certificat d'accréditation  
N° 1-2-010 Rév 02

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

**Nom : SONATRACH/Activité liquéfaction et séparation/Division GNL et GPL/Complexe GL1Z**

**Adresse : BP 96.Bethioua. Oran.**

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essai physico-chimique sur mélange de gaz naturel, pour son site et unité technique suivants :

<b>SITE CONCERNE</b>	<b>Laboratoire du complexe GL1Z.</b> Adresse : BP 96.Bethioua. Oran. Contact : KHADIR Ammar. Tél : 0792 850 582 Fax : / E-mail : ammar.khadir@sonatrach.dz
----------------------	---

**Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle GL1Z.**

- Analyse du GNL par Chromatographie en Phase Gazeuse (CPG).

*Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnés et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC de Juin 2020).*

**Date de prise d'effet le : 14/06/2021**

**Date de fin de validité le : 30/12/2021**

**Pour le Directeur Général et par délégation  
Responsable d'accréditation des laboratoires essais  
IZEBBOUDJEN Rekia**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise*

## - Unité technique : Laboratoire de contrôle GL1Z

Pétrochimie/Raffinage du pétrole Analyses physico-chimiques des produits pétroliers			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mélange de Gaz Naturel	Azote (0.01 à 100 %)	Chromatographie en phase gazeuse	ASTM D-1945 version 2019
	Méthane (0.01 à 100 %)		
	Ethane (0.01 à 100 %)		
	Propane (0.01 à 100%)		
	Iso-Butane (0.01 à 10 %)		
	N-Butane (0.01 à 10 %)		
	Iso-Propane (0.01 à 2 %)		
N-Propane (0.01 à 2 %)			

« Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement ».